

ALEMPLOI
Société Coopérative d'intérêt collectif
Au capital variable de 61 800 €
Siège social : 3 Allée d'Helsinki
67300 SCHILTIGHEIM
492846506 RCS STRASBOURG

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 20 JUIN 2024

TEXTE DE LA RÉSOLUTION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DECIDÉE PAR L'ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE DU 20 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre le vingt juin, à 16heures, l'assemblée générale s'est réunie suite à la convocation du président, au 27 avenue de l'Europe à Schiltigheim.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Martin STOLL préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'administration.

Renaud BOEHRER et Guillaume SIMON, deux associés présents qui acceptent, sont appelés comme scrutateurs.

Laurent LEBERT assure le secrétariat de la séance.

Madame Alexandra STEMMELIN, commissaire aux comptes est présente.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent plus d'un cinquième des parts sociales ayant droit de vote. En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à disposition des associés :

- La feuille de présence à l'assemblée
- Les pouvoirs des associés représentés par des mandataires
- Les copies de lettres de convocation
- La copie de la lettre de convocation adressée au commissaire aux comptes
- Le rapport de gestion du Conseil d'administration
- L'inventaire de l'actif et du passif de la société clos le 31 décembre 2023,
- Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- Les rapports du commissaire aux comptes
- Le texte des résolutions proposées à l'assemblée
- Un exemplaire des statuts

Puis le Président déclare que tous les documents et renseignements prévus par la loi et les règlements devant être communiqués aux associés, ont été tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'assemblée et que la société a fait droit, dans les conditions légales, aux demandes de communication dont elle a été saisie.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 et quitus au Conseil d'Administration
2. Affectation du résultat de l'exercice
3. Restitution des parts sociales des salariés sortants
4. Agrément de nouveaux salariés au sein du collège salariés
5. Ratification des conventions passées avec le GEIQ TP ALSACE
6. Ratification des conventions passées avec le GEIQ BAT ALSACE
7. Ratification des conventions passées avec le GE BAT ALSACE
8. Ratification des conventions passées avec le GE INDUS ALSACE-LORRAINE
9. Ratification des conventions passées avec le GEIQ INDUS ALSACE-LORRAINE

10. Ratification des conventions passées avec le GEIQ INTERPRO
11. Ratification des conventions passées avec ALEMPLOI ETTI
12. Ratification des conventions passées avec ALEMPLOI ETTS
13. Renouvellement du mandat des administrateurs et nomination d'un nouvel administrateur
14. Pouvoir pour l'accomplissement des formalités

Benoit CLAERR commente les données chiffrées, pour l'ensemble du groupe ALEMPLOI. Les évolutions du chiffre d'affaires ont été les suivantes :

Structure	CA 2023	CA 2022	Evolution en €	Evolution %	Budget	Atteinte budget
ALEMPLOI ETTI	922 693 €	431 757 €	490 936 €	113,71%	597 214 €	154%
ALEMPLOI ETTS	648 605 €	711 695 €	- 63 090 €	-8,86%	936 361 €	69%
GE BAT	79 640 €	213 055 €	- 133 415 €	-62,62%	175 270 €	45%
GE INDUS	562 107 €	1 418 792 €	- 856 685 €	-60,38%	1 253 058 €	45%
GEIQ BAT	1 575 739 €	1 359 995 €	215 744 €	15,86%	2 039 088 €	77%
GEIQ INDUS	1 535 931 €	1 322 561 €	213 370 €	16,13%	1 916 172 €	80%
GEIQ INTERPRO	205 320 €	491 597 €	- 286 277 €	-58,23%	569 292 €	36%
GEIQ TP	1 610 512 €	1 294 715 €	315 797 €	24,39%	1 668 985 €	96%
TOTAL	7 140 547 €	7 244 167 €	- 103 620 €	-1,43%	9 155 440 €	78%

Sur l'ensemble, nous constatons une baisse de l'activité de 1,43% entre 2022 et 2023.

Aucune question n'est posée suite à cette présentation. Le Président donne lecture du rapport moral le rapport de gestion a été transmis à l'ensemble des associés par mail.

Madame Alexandra STEMMELIN présente les rapports du commissaire aux comptes.

En l'absence de question, les résolutions proposées sont mises aux voix.

RÉSOLUTION 1 : Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 et quitus au Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice social arrêtés à la date du 31 décembre 2023 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports. En conséquence, elle donne au conseil d'administration quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité des votants.

RÉSOLUTION 2 : Affectation du résultat de l'exercice

L'Assemblée Générale, constate que le résultat de l'exercice clos le 31/12/2023 est un bénéfice qui s'élève à 46 033,25€. L'Assemblée Générale décide d'affecter ce résultat à hauteur de 2800€ à la réserve légale pour la porter à 61 800€, pour le solde restant à 50% aux réserves statutaires soit 21 616,62 € pour la porter à 431 045,52€ et à 50% en report à nouveau soit 21 616,63 € pour le porter à 62 247,41€.

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été versé de dividende depuis la constitution de la société.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité des votants.

RÉSOLUTION 3 : Restitution des parts sociales des salariés sortants

L'Assemblée Générale, après avoir été informée de la sortie des effectifs de l'entreprise de Madame Laura THIRION, au cours de l'exercice 2023, décide de procéder au remboursement des parts sociales correspondantes.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité des votants.

RÉSOLUTION 4 : Agrément de nouveaux salariés au sein du collège salariés

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance de l'agrément donné par le Conseil d'Administration et après délibération :

Décide d'agréer l'entrée des nouveaux salariés suivants au sein du collège salariés :

- Monsieur William BELKACEMI demeurant 6 rue de la Lisière 68110 ILLZACH
- Madame Marie STUTZ demeurant 12 rue Blaise Pascal 68700 CERNAY
- Madame Clémentine VOUE demeurant 16 rue des Jardins 67800 BISCHHEIM

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité des votants.

RÉSOLUTION 5 : Ratification des conventions passées avec le GEIQ TP ALSACE

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, ratifie la convention de prestation, l'avenant de celle-ci et la convention de trésorerie avec l'association GEIQ TP ALSACE visées aux articles L 225-42 et suivants du code de commerce

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité des votants.

RÉSOLUTION 6 : Ratification des conventions passées avec le GEIQ BAT ALSACE

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, ratifie la convention de prestation, l'avenant de celle-ci et la convention de trésorerie visées aux articles L 225-42 et suivants du code de commerce poursuivie avec l'association GEIQ BAT ALSACE.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité des votants.

RÉSOLUTION 7 : Ratification des conventions passées avec le GE BAT ALSACE

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, ratifie la convention de prestation et la convention de trésorerie visées aux articles L 225-42 et suivants du code de commerce poursuivie avec l'association GE BAT ALSACE.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité des votants.

RÉSOLUTION 8 : Ratification des conventions passées avec le GE INDUS ALSACE-LORRAINE

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, ratifie la convention de prestation, l'avenant de celle-ci et la convention de trésorerie visées aux articles L 225-42 et suivants du code de commerce poursuivie avec l'association GE INDUS ALSACE-LORRAINE.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité des votants.

RÉSOLUTION 9 : Ratification des conventions passées avec le GEIQ INDUS ALSACE-LORRAINE

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, ratifie la convention de prestation, l'avenant de celle-ci et la convention de trésorerie visée aux articles L 225-42 et suivants du code de commerce poursuivie avec l'association GEIQ INDUS ALSACE-LORRAINE.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité des votants.

RÉSOLUTION 10 : Ratification des conventions passées avec le GEIQ INTERPRO

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, ratifie la convention de prestation, l'avenant de celle-ci et la convention de trésorerie visées aux articles L 225-42 et suivants du code de commerce poursuivie avec l'association GEIQ INTERPRO.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité des votants.

RÉSOLUTION 11 : Ratification des conventions passées avec ALEMPLOI ETTI

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, ratifie la convention de prestation, l'avenant de celle-ci et la convention de trésorerie visées aux articles L 225-42 et suivants du code de commerce poursuivie avec ALEMPLOI ETTI.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité des votants.

RÉSOLUTION 12 : Ratification des conventions passées avec ALEMPLOI ETTS

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, ratifie la convention de prestation, l'avenant de celle-ci et la convention de trésorerie visées aux articles L 225-42 et suivants du code de commerce poursuivie avec ALEMPLOI ETTS.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité des votants.

RÉSOLUTION 13 : Renouvellement du mandat des administrateurs et nomination d'un nouvel administrateur

L'Assemblée Générale ayant pris acte de l'expiration des mandats des administrateurs :

Renouvelle le mandat des administrateurs suivants pour une durée de 3 ans, à savoir jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2027 sur les comptes 2026 :

Pour le Collège des organisations professionnelles :

MEDEF Alsace, Administrateur, ayant son siège social, 20A rue Berthe Molly 68000 COLMAR, représenté par :

- Madame Tania MEYER, demeurant 37A rue du Général de Gaulle 67118 GEISPOLSHHEIM
- Monsieur Frédéric TROSSAT, demeurant 12 rue des Noyers 68280 APPENWIHR en remplacement de Mme Sophie SCHWENDENMANN

UIMM Alsace, Administrateur, ayant son siège social, rue Ettore Bugatti à Eckbolsheim, représenté par :

- Madame Sabine SCHMITT demeurant 11 rue de Hilsenheim 67600 MUTTERSCHOLTZ
- Monsieur Éric DALIGUET demeurant 3 rue de Serweg 57370 BOURSCHIED.

FFB Grand Est, Administrateur ayant son siège social, 1a avenue de Dublin 67300 SCHILTIGHEIM, représentée par :

- Monsieur Jean-Luc WIEDEMANN, demeurant 46 rue principale 67240 GRIES.
- Monsieur Pierre FUETTERER, demeurant 6 rue du Hêtre 68350 BRUNSTATT-DIDENHEIM

FRTF Alsace Administrateur, ayant son siège social 1a avenue de Dublin 67300 SCHILTIGHEIM, représenté par :

- Monsieur Thierry KLOTZ, demeurant 38 rue du Sacré Cœur 67190 MUTZIG
- Monsieur Jean-Luc MARCHAL, demeurant 17 rue du Meunier- 67760 GAMBSHEIM.

Pour le Collège des usagers :

GEIQ TP, Administrateur 3 Allée d'Helsinki 67300 SCHILTIGHEIM, représenté par :

- Monsieur Martin STOLL, demeurant 1 rue Thomas Murner – 68000 COLMAR,

GE TP, Administrateur 3 Allée d'Helsinki 67300 SCHILTIGHEIM, représenté par :

- Monsieur Thomas BECK, demeurant 20 rue de Fröschwiller – 67110 REICHSHOFFEN,

GEIQ BAT, Administrateur, 3 Allée d'Helsinki 67300 SCHILTIGHEIM, représenté par :

- Monsieur Laurent LEBERT, demeurant 12 rue du Fossé des Treize 67000 STRASBOURG,

GE BAT, Administrateur 3 Allée d'Helsinki 67300 SCHILTIGHEIM, représenté par :

- Monsieur Pierre BAEHREL, demeurant 27 rue du Vignoble 67520 MARLENHEIM,

GEIQ INDUS, Administrateur, 3 Allée d'Helsinki 67300 SCHILTIGHEIM, représenté par

- Monsieur Hugues SCHELLENBERG demeurant 12 rue Maréchal de Contades 67500 HAGUENAU,

GE INDUS, Administrateur, 3 Allée d'Helsinki 67300 SCHILTIGHEIM, représenté par :

- Monsieur Frédéric OTT demeurant 2 rue de l'épervier 67590 OHLUNGEN,

GEIQ INTERPRO ALSACE LORRAINE, 3 Allée d'Helsinki 67300 SCHILTIGHEIM, représenté par :

- Madame Barbara HONDERMARCK demeurant 16 rue de la Vallée 68290 KIRCHBERG.

Pour le Collège salariés :

- Monsieur Guillaume SIMON demeurant 5 A Rue Notre-Dame des Pauvres 54500 VANDOEUVRE LES NANCY
- Monsieur Renaud BOEHRER demeurant 8 rue de la Roselière 67120 AVOLSHEIM

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité des votants.

RÉSOLUTION 14 :

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie, d'un extrait des présentes, afin d'accomplir toutes formalités légales de publicités.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité des votants.

Le Président
Martin STOLL



88ee2f48-1925-32dc-8a0a-1466b1f3d5da
2024-09-11 14:38:33 UTC

Le secrétaire
Laurent LEBERT



400e9720-ea3a-3b47-a9c7-eac2a84da846
2024-09-05 08:49:54 UTC

Les scrutateurs
Renaud BOEHRER



55237926-9a6f-3160-b97e-b1df2be17d79
2024-09-12 09:16:29 UTC

Guillaume SIMON



b161d376-5e25-3974-9db2-0922205a4dd0
2024-09-06 09:30:53 UTC